

Votre @vis sur lejsl.com

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite est-il inéluctable ?

40 % OUI **56 %** NON **47 %** sans opinion

Vous avez été 247 internautes à répondre à cette question sur www.lejsl.com

DÉBAT NATIONAL

Concertation et non négociation

Depuis hier, les syndicats défilent au ministère du Travail. Le Conseil d'orientation des retraites publiera les nouvelles projections financières pour l'ensemble du système de retraites mercredi 14 avril. Suivra une longue concertation avant la présentation d'un projet de loi en milieu d'année. Lire également en page 15.

EQUILIBRES

1,5 actif pour 1 retraité

Les statistiques sont implacables. Il y avait quatre cotisants pour un retraité au début des années soixante-dix. Aujourd'hui, il y en a seulement 1,5. Et dans vingt ans, en 2030, le rapport sera de 1,3 actif pour un pensionné.

mois et confronter gouvernement et syndicalistes.

très éloignés du débat

Capitalisation. Les plus inquiets se tournent vers les caisses complémentaires et les plans d'épargne.

Pénibilité. Pour le Parti Socialiste comme pour l'UMP, la pénibilité du travail est un critère à prendre en compte.



GAUCHE
JÉRÔME DURAIN

Premier secrétaire fédéral du Parti Socialiste

« **Maintenir le droit au départ à 60 ans à taux plein** »

« Les socialistes se retrouvent sur la défense des grands principes qui fondent notre système des retraites. Nous sommes d'abord très attachés à la répartition, et à la solidarité entre les générations.

Nous réaffirmons également qu'il faut maintenir le droit au départ à 60 ans à taux plein pour ceux qui ont validé tous leurs trimestres. Mais nous nous battons aussi pour défendre le niveau de vie des retraités. La moitié d'entre eux perçoit moins de 1 000 euros par mois, et beaucoup connaissent la pauvreté...

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans ce débat qui engage l'avenir de la société française. Je pense notamment à la question de la pénibilité, dont il faudra définir les contours, et à la politique de l'emploi des salariés les plus âgés, qui est à revoir.

Concernant le financement, il n'y a aucune raison de considérer que seuls les revenus du travail doivent contribuer à l'équilibre du système. La réflexion doit porter sur l'élargissement de l'assiette des cotisations. Valeur ajoutée, taxation des stocks-options... les pistes ne manquent pas.

Le Parti Socialiste travaille sur ces sujets. Nous aurons début mai une convention nationale, précédée d'un vote des militants, sur le nouveau modèle de développement social et économique à mettre en œuvre. La question des retraites fera partie du débat. »

DROITE
JEAN-PAUL ANCIAUX

Président de l'UMP 71

« **Je propose deux critères pour définir la pénibilité** »



« La réforme est indispensable car nous ne pouvons pas continuer d'augmenter le montant de la dette qui pèsera sur les générations futures. Mais l'effort doit être partagé par tous les Français. Il nous faut pour cela parvenir à diversifier les sources de recettes car les prélèvements par cotisation ne suffiront pas. Je suis l'un des treize parlementaires et l'instigateur d'un texte demandant la suspension du bouclier fiscal. Comme il faudra probablement passer par une augmentation de la CRDS, celle-ci, par souci d'équité, devra sortir du bouclier fiscal.

L'alignement du régime des fonctionnaires sur celui des salariés du privé doit également être examiné. Aujourd'hui, la pension des fonctionnaires est calculée sur les six derniers mois de leur carrière alors que celle des salariés du privé est assise sur leurs 25 meilleures années. Nous devons avoir le courage d'ouvrir ce chantier et tendre vers l'égalité, par une programmation sur plusieurs années. Dernier sujet, le recul de l'âge légal. Il s'agit en France d'un élément symbolique. On ne pourra pas échapper à l'allongement de la durée de cotisation ce qui, de fait, repoussera l'âge de départ à taux plein. Je suis favorable à un système ménageant un maximum de souplesse et je demande la prise en compte de la pénibilité. J'ai fait à ce sujet une proposition au premier ministre François Fillon. La pénibilité doit être, selon moi, définie par deux critères : l'existence d'un travail posté, ou d'un travail physique en extérieur soumis aux intempéries. »

LES RETRAITÉS PERÇOIVENT EN MOYENNE 1 095 € PAR MOIS

La Saône-et-Loire vieillit. Parmi les neuf départements situés dans le périmètre de la Caisse d'assurance vieillesse de Bourgogne-Franche-Comté, la Saône-et-Loire est celui qui a vu affluer le plus grand nombre de nouveaux retraités en 2008: 7695, soit nettement plus que la Côte-d'Or et le Doubs. En 2006, la proportion des plus de 60 ans était ici de 26%, pour 23% de moins de vingt ans. A l'échelle régionale, le rapport est presque identique. La Bourgogne comptait 410 776 retraités en 2007, pour une population de 1 630 000 habitants.

77% des personnes âgées de 60 ans et plus per-

çoivent une prestation versée par le régime général. Cette proportion est plus élevée en Franche-Comté qu'en Bourgogne, selon les statistiques publiées par la Cram Bourgogne-Franche-Comté. L'âge moyen des retraités des deux régions est de 72 ans. Comme ailleurs en France, les femmes plus nombreuses que les hommes à ce stade de la vie: on dénombre 56% d'allocataires de sexe féminin contre 44% d'hommes. Moyenne d'âge des retraitées: 73,5 ans. Moyenne d'âge des retraités: 70,8 ans. Près d'une femme sur deux est âgée de plus de 75 ans.

Le rythme de l'évolution du nombre de retraités

en Bourgogne-Franche-Comté a cependant légèrement fléchi en 2009, avec à peine 13 000 pensionnés de plus que l'année précédente (+2,3%). En 2007, l'augmentation s'établissait à 3,5%, et en 2008 à 3,3%.

Quant au revenu moyen des retraités, il apparaît toujours plus que modeste, avec 1 095 € en 2007. Pour comparaison, le Smic brut est aujourd'hui de 1 343 € par mois.

J.-PH. C.

Suite de notre dossier en page 4